

## Annexe 1

### LISTE DES PRESTATIONS FOURNIES HABITUELLEMENT PAR L'EHPAD du pays de Condé Au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## LES PRESTATIONS OBLIGATOIRES

### I. Prestations d'administration générale :

01. Gestion administrative de l'ensemble du séjour :
  - a. Tous les frais liés aux rendez-vous nécessaires à la préparation de l'admission ;
  - b. L'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie réalisé par le personnel de l'établissement ;
  - c. Tout document de liaison avec la famille, les proches aidants et la personne de confiance, ainsi qu'avec les services administratifs permettant l'accès aux droits, notamment les frais administratifs de correspondance pour les différents dossiers dont, la couverture maladie universelle et complémentaire, l'aide sociale à l'hébergement et l'allocation logement.
02. Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants ;
03. Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun.

### II. Prestations d'accueil hôtelier :

01. Mise à disposition de la chambre (individuelle ou double) et des locaux collectifs.
02. Accès à une salle de bain comprenant à minima un lavabo, une douche et des toilettes.
03. Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement.
04. Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD.
05. Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour.
06. Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs.
07. Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts.
08. Mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre.
09. Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans toute ou partie de l'établissement.

### III. Prestation de restauration :

01. Accès à un service de restauration ;
02. Fourniture de trois repas, d'un goûter et la mise à disposition d'une collation nocturne.

### IV. Prestation de blanchissage :

01. 1° Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien.

### V. Prestation d'animation de la vie sociale :

01. Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement.

## Prix de journée : 55.18 € TTC

*ATTENTION : ce prix ne s'entend que pour les prestations d'hébergements. Il convient d'ajouter au séjour, le forfait dépendance de 6.00€ par jour au 01 janvier 2021.*

### LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES.

**Le résident peut choisir parmi les prestations suivantes proposées par l'établissement :**

- Entretien des effets personnels (hors linge plat et linge de toilette fourni, entretenu et renouvelé par l'établissement) **0.00 €/jours**
- Forfait étiquetage du linge (*facturé lors de l'entrée*) **0€**
- Mise à disposition d'un câblage télévision **0,00 € / mois**

**La résidence propose sous réservation 72h à l'avance un repas accompagnant :**

Repas du midi accompagnant(s) comprenant entrée, plat, fromage ou dessert :  
**0.00 €**

### III. NOTA BENE

Il est rappelé qu'un certain nombre de prestations occasionnelles peuvent être proposées, soit par l'établissement, soit par des intervenants extérieurs et choisies à la carte par le résident de façon tout à fait ponctuelle.

Salon de coiffure et d'esthétique (voir tableau d'affichage).

Pédicure.

Sorties payantes.

Fait à Condé / Escaut en double exemplaires, le .....

**Pour l'Établissement**

**Le Résident ou son Représentant**

Légal

*le Résident ou son Représentant légal fait précéder sa signature de la mention " Lu et Approuvé ".*